



Direction du CCAS

## **DELIBERATION N° 2026.04.3**

### **du Conseil d'Administration du 14 avril 2026**

#### **Adoption du règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS de Versailles**

Date de la convocation : 9 avril 2026  
Nombre d'Administrateurs : 17  
Secrétaire de séance : Sylvie PIGANEAU

**Le Président** : M. François de MAZIERES

**Sont présents :**

M. François DARCHIS, Mme Isabelle KIRSCH, M. Jean-Pierre CHEVANNIER, M. Bernard DE GONNEVILLE, Mme Marie-Agnes AMABILE, Mme Claire CHAGNAUD-FORAIN, Mme Dominique ROUCHER-DE ROUX, Mme Christine CHARMEIL, Mme Muriel VAISLIC, Mme Marie-Annick COMPAGNION, Mme Anne CORMIER, Mme Sylvie PIGANEAU, Mme Marie-Pascale BONNEFONT, M. François DE MAZIERES, M. Michel RENAUT, M. Alain BERNIER.

**Absents excusés:**

M. Geoffrey LANDRAIN.

\*\*\*\*\*

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment les articles L.123-4 à L.123-9 et R.123-1 et suivants ;  
Vu le Code général des collectivités territoriales (notamment les articles L.2121-10, L.2121-29, L.2121-33 et L.2131-1) ;  
Vu la loi du 6 janvier 1986 sur les Centres Communaux d'Action Sociale, modifiée par la loi du 4 février 1995,  
Vu le décret du 6 mai 1995 relatif aux Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale ;  
Vu la délibération du Conseil municipal en date du 20 mars 2026 relative à la création et à la composition du conseil l'administration du CCAS ;  
Vu l'arrêté du Maire en date du 7 avril 2026 portant nomination des membres du conseil d'administration ;

**Monsieur le Président expose :**

L'article R 123-19 du Code de l'Action Sociale et des Familles dispose que le conseil d'administration établit son règlement intérieur.

Ce règlement précise la composition du Conseil d'administration, ses missions et pouvoirs, son fonctionnement ainsi que la création d'une commission des aides facultatives.

Il est donc proposé d'adopter le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de Versailles.

**L'exposé de Monsieur le Président entendu,**

**APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- ***Adopte le règlement intérieur du conseil d'administration du CCAS de Versailles.***

\*\*\*\*\*

Monsieur le Vice-Président soumet ce projet de délibération au vote du Conseil d'Administration

Nombre de présents : 16

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de suffrages exprimés : 16 (incluant les pouvoirs)

Le projet de délibération mis aux voix est adopté à l'unanimité par 16 voix